



MAIRIE  
DE VER SUR MER  
14114

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint-Exupéry, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERET, le Maire.

### Etaients présents :

Jean-Luc VERET, Maire,  
Cécile MACHUREY, Gérard MARCIA, Jean-Claude MARIE, Adjoints,  
Philippe BERTEMONT, Marie-Christine DEHLINGER, Marie-Claude HOFFNUNG,  
Catherine INNOCENT, Lysiane LE DUC-DREAN, Ludovic MAULNY, Philippe ONILLON, Marie-Laure PAIN, Eric POTIER, Conseillers Municipaux

### Absents

Houria BADEK,  
Pascale CLAUSER, pouvoir à Lysiane LE DUC-DREAN  
Daniel DESCHAMPS, pouvoir à Gérard MARCIA  
Jean-Bernard MAILLARD, pouvoir à Marie-Claude HOFFNUNG  
Bertrand ROY, pouvoir à Philippe ONILLON

Eric POTIER est arrivé en retard à l'heure de la délibération relative à la convention d'effacement des réseaux "RD514-route d'Asnelles" à laquelle il a participé.

Secrétaire de séance : Catherine INNOCENT

---

### Désignation du secrétaire de séance

Catherine INNOCENT est désignée secrétaire de séance à l'UNANIMITE

### COMMUNICATION DU MAIRE

Le Maire informe en préambule le Conseil Municipal du décès de Monsieur Serge LETOURNEUR survenu récemment.

Les héritiers d'Yves EIFFLER ont décidé pour des raisons de simplification administrative et en souvenir de sa générosité, de son amour de la musique et des manifestations musicales et conviviales dans son jardin, ouvertes à tous les habitants de Ver, de faire don de la grande tente, du clavier et de la sono à la commune sans contrepartie financière. Nous les remercions et nous lui rendrons hommage en pensée à chaque fois qu'ils serviront.

Les terrains de pétanque sont terminés. Ils sont au nombre de quatre, et pourront être six lors des tournois.

Ils sont déjà fréquentés par les habitants et sont disponibles aux associations qui souhaitent organiser des tournois.

Il reste néanmoins à installer un tourniquet pour barrer leur accessibilité aux vélos mais sans empêcher l'accessibilité aux handicapés, également des arceaux pour stationner les vélos.

L'espace piéton installé place Churchill face à la mer et protégé par des jardinières et des poteaux, accueille des tables pour se restaurer. Il constitue une extension de l'aire de jeux pour les enfants.

L'inauguration des terrains de pétanque et de l'espace piéton de la place Churchill pourrait être programmée à l'automne lors d'une même manifestation qu'il reste encore à imaginer.

**Le Tennis Club de Ver a obtenu le Label Bronze**, attribué par la Fédération Française de Tennis. Ce label récompense la qualité du club de Ver dans sa démarche de formation des jeunes.

C'est une reconnaissance dont on peut féliciter tous les membres du club et en particulier l'enseignante Elise LANGLOIS.

La gestion du logement appartenant au CCAS avait été confiée par convention de location à l'association "2 Choses Lune" à charge pour elle de sous-louer ce logement à une personne en difficulté dont elle devait assurer le suivi social.

Le suivi par l'association n'a pas été suffisant : l'appartement a été abandonné par le locataire qui ne s'était pas intégré socialement et avait également été victime de malveillance.

Nous étions convenus oralement avec la responsable de l'association que notre commune pourrait choisir le locataire, et privilégier un habitant de Ver sur mer, mais cette responsable a quitté l'association et le nouveau responsable a refusé de laisser le choix au CCAS du prochain locataire faisant valoir leur logique de priorisation départementale dans le cadre du Service Intégré de l'AccueilOrientation (SIAO).

Nos divergences ne pouvant trouver de terrain d'entente, nous avons réussi à aboutir à la signature d'un protocole d'accord mettant fin au contrat de bail avec l'association. Le problème juridique est donc réglé.

Après le locataire précédant, géré en direct, l'appartement avait fait l'objet d'une réhabilitation et d'un réaménagement de l'électro-ménager par la commune à la suite de dégradations.

Il convient à présent de mettre en place une nouvelle gestion de ce logement permettant l'accueil en priorité d'un (ou une) vérois(e) et le suivi social du locataire.

S'agissant de l'entretien de la commune et des "prairies fleuries", il est rappelé que dorénavant, il est fait interdiction aux communes de recourir aux herbicides/pesticides pour entretenir les espaces communs.

Il s'agit d'une avancée pour la santé publique car on sait que ces produits sont cancérigènes et sont des perturbateurs endocriniens. Il conviendrait de penser dès lors que les herbes sont manifestement plus "propres" que les pesticides. Cependant, le non-recours à ces produits néfastes pour la santé complique l'entretien des trottoirs et des espaces verts. Il est rappelé par ailleurs que Ver sur mer compte 32 kilomètres de voie publique, soit 64 Km de trottoirs ou équivalents à entretenir.

Parallèlement, nous avons choisi d'expérimenter des zones de prairies fleuries. L'idée est de laisser pousser les plantes dans les zones où on ne marche pas, par exemple entre la rue du 6 juin et rue des Sternes.

Ce souci de favoriser la biodiversité est à faire partager par les vérois.

Ceci étant, il apparaît que beaucoup de nos concitoyens se plaignent de l'état des trottoirs.

C'est pourquoi l'organisation de la surveillance des trottoirs sur l'ensemble de la commune est mis en place actuellement.

**Le raccordement de Ver sur mer à la fibre est quasiment terminé.**

La société ORANGE s'est manifestée pour commercialiser ce raccordement et tiendra deux stands d'information les 18 et 19 juillet prochains qui se tiendront pour l'un place Churchill et pour l'autre au Centre Bourg de Ver.

Enfin, pour célébrer le jubilé de la Reine Elizabeth II, **soixante-dix arbres, des charmes, sont offerts par Emmanuel MACRON à la Reine** et seront plantés sur le site du Normandy Memorial à l'automne.

La commune s'associe à la plantation de ces arbres.

#### APPROBATION DU PV DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,  
**APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2022.

#### DÉLIBÉRATION SUR LA CONVENTION D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX "RD514-ROUTE D'ASNELLES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat d'Energie du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux d'éclairage et de télécommunication. C'est une commande de travaux qui date de 2017. Ils ne nécessiteront pas la fermeture de la route à la circulation laquelle pourra être alternée.

Le coût total de cette opération est estimé à 69 422,42 € TTC. Le taux d'aide sur le réseau d'éclairage est de 75 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 75 % sur le réseau de communication.

La participation communale s'élève donc à 26 552,05 € déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le CONSEIL MUNICIPAL :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sans le câblage de télécommunication par ORANGE,
- prend acte que le SDEC ENERGIE est propriétaire du génie civil de télécommunication,
- donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine routier,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- décide du paiement de sa participation soit, en une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement - ligne 65548),
- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet

définitif en cas de non-engagement de la Commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT, soit la somme de 1 735,56 €,

- autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

**VOTE à l'UNANIMITE**

### ANIMATIONS DE L'ÉTÉ

CÉCILE MACHUREY, ADJOINTE, PRÉSENTE LES ANIMATIONS DE L'ÉTÉ :

#### "Villa des Arts" : les 9 et 10 juillet

Cette manifestation comprendra une exposition par des artistes de leurs oeuvres d'art, salle de la plage, des stands à l'extérieur, place Churchill, pour découvrir des produits et artisans locaux les 9 et 10 juillet prochain.

Le 9 juillet au soir, concert avec le groupe FOURMAGNAC et feux d'artifice

#### Exposition les résistants derrière les barreaux : 16 au 31 juillet

#### Fête de Ver et de la mer : le 14 août

Comme l'année dernière, la fête de Ver et de la mer débutera par un défilé de bateaux et de voitures anciennes.

Un apéritif sera ensuite offert par la commune.

Une initiation à la plongée en piscine éphémère sera organisée.

Concert déambulatoire l'après-midi

Participation du club de voile au dépôt de gerbe en mer

#### 60 ans du cercle nautique de Ver sur mer : du 12 au 14 août

Certaines animations sont le résultat d'une concertation entre la mairie et l'école de voile.

Un baptême de plongée en piscine éphémère et de char à voile sera organisée durant tout le week-end et le 14 août, jour de la fête de Ver et de la mer, une régata du 60ème anniversaire, coordonnée avec le dépôt de gerbe aux marins péris en mer.

Cette année, il est à regretter l'annulation du stage de Musicalamer en raison de travaux dans l'école.

Musicalamer avait réuni une soixantaine de stagiaires l'année dernière et recueilli un vrai engouement.

### CLASSE DE MER :

LES 1ER, 4, 5 ET 7 JUILLET, Les 22 élèves de CM2 de l'école de Ver sur mer sont concernés par cette initiative.

Elle a pour projet de se renouveler tous les ans pour les élèves de CM2.

Elle consiste à offrir à ces jeunes une semaine d'initiation à la voile et au char à voile avec des moniteurs qualifiés, ainsi que la découverte de la faune et de la flore de la mer et des marais.

Les journées vont se décomposer comme suit :

- vendredi 1er juillet : découverte de la faune et de la flore le matin et voile avec le cercle nautique de Ver sur mer l'après-midi

- lundi 4 et mardi 5 juillet : char à voile ou kayak avec le Centre de Loisirs Nautiques d'Asnelles le matin et voile avec le cercle nautique de Ver sur mer l'après midi
  - jeudi 7 juillet : char à voile ou kayak avec le Centre de Loisirs Nautiques d'Asnelles le matin
- La Classe de mer est un projet conçu en concertation entre l'école de Ver sur mer, l'APEA, l'école de voile de Ver sur mer, le Centre de char à voile d'Asnelles et la Municipalité de Ver sur mer.

Le coût global de cette action s'élèvera à 2 500 €, prise en charge à hauteur de 1 000 € par l'APEA, 500 € par la coopérative scolaire et 1 000 € par la commune.

Le Conseil Municipal avait voté pour ce projet lors de son Conseil Municipal du 8 avril 2022 et pour son financement qui entre dans la ligne d'activités périscolaires..

#### DÉLIBÉRATION RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA CRÉATION D'UNE VOIE MIXTE ROOSEVELT (2018)

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été créé une voie mixte, localisé avenue Paul Poret et avenue Roosevelt en 2018. Mais le dossier de financement était incomplet et restait à mettre en conformité.

Les travaux réalisés s'élèvent à 119 640,58 € HT se décomposant comme suit :

- Etudes, prestations : 6 634,04 €
- Travaux : 113 006,54 €

Le Conseil Municipal décide de valider les travaux effectués et le montant des travaux, charge le Maire de solliciter les avis et les suites auprès de la Région et autorise à signer les pièces utiles à l'avancement de ces opérations.

Il autorise le Maire à présenter une demande de subvention auprès de la Région sur les fonds FEDER (Fonds européen de développement régional).

Demande de subvention à hauteur de 50 000 €.

**VOTE à l'UNANIMITÉ**

#### COLONNES DE TRI

Nous avons envisagé l'implantation de colonnes de tri sur le parking du mémorial. Le Normandy Memorial Trust a donné son accord mais demande qu'elles soient cachées par une palissade de bois.

Les trois sites de colonnes de tri seront donc situés parking de l'église, aux tennis et au mémorial.

Les usagers de la salle de la plage verront une affiche dans la cuisine leur indiquant le site le plus proche (tennis) pour le recyclage de leurs déchets.

**VOTE POUR à l'UNANIMITÉ**

#### REMPLACEMENT DES POUBELLES IMPLANTÉES SUR LA COMMUNE PAR DES POUBELLES BI-FLUX

Cela concerne le remplacement d'une dizaine de poubelles. Les poubelles bi-flux permettent de pratiquer un tri sélectif des déchets ordinaires et recyclables. Le coût est de l'ordre de 600 à 700 € par poubelle. Il est précisé que les poubelles déjà fixées sur la digue seront remplacées par des poubelles bi-flux et qu'il sera réfléchi sur le sort des anciennes poubelles.

A la question de Monsieur ONILLON, il est répondu que le prix des poubelles ne comprend pas la pose laquelle sera exécutée par les services techniques de la ville.

La discussion s'est déplacée sur le sort des distributeurs des sacs déjections canines.

Monsieur MAULNY précise que les sacs sont retrouvés dans les caniveaux.

Madame DELHINGER interroge sur les solutions à trouver pour les déjections des chevaux dans les rues de la ville.

Il conviendra de réfléchir à ces incivilités.

**VOTE POUR LA MISE EN PLACE DES POUBELLES BI-FLUX à l'UNANIMITE**

### SÉCURISATION DES ÉCOLIERS À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE DES ÉCOLES

Le Maire a reçu un message de la Directrice de l'école : un enfant a failli être renversé par un véhicule qui reculait sur le passage piéton.

On constate que les voitures se garent de manière anarchique et notamment sur le passage piéton. Il existe un vrai problème de stationnement rue du Moulin et place Byrd aux heures d'entrée et sortie des classes.

Une solution serait d'interdire la circulation de la rue aux heures d'entrée et sortie des classes mais elle n'est pas encore à l'ordre du jour.

La proposition retenue est de faire intervenir, dès la rentrée prochaine, une demi-heure le matin à l'entrée des classes, et une demi-heure le soir sortie des classes, l'agent de la sécurité de la voie publique (ASVP) qui aura pour mandat de surveiller globalement la circulation et le stationnement aux abords de l'école, soit rue du Moulin, soit place Byrd. On compte sur l'effet dissuasif de la présence de l'agent de sécurité sur le mauvais comportement des automobilistes.

Le coût de cette intervention est évalué à la somme de 3 485,40 €.

**VOTE POUR L'INTERVENTION DE L'ASVP à l'UNANIMITE**

### DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX TRAVAUX DE LA DIGUE

La digue présente des trous par chute de quelques pavés. Si des travaux ne sont pas exécutés rapidement, les dommages vont s'aggraver. Il y a de plus des fentes verticales dans la digue et le parapet.

Depuis le 1er janvier 2022, la commune n'a plus la compétence GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, car elle est dévolue à TER'BESSIN.

La commission GEMAPI de Ter'Bessin du 3 mai 2022 a refusé toute prise en charge des travaux d'urgence, idem pour le Conseil Syndical Ter'Bessin qui veut d'abord diligenter une étude de danger estimée initialement à la somme de 300 000 € et évaluée maintenant à la somme de 800 000 €.

Monsieur ONILLON indique que le budget et la convention signée avec les communes sera adaptée aux différences entre les communes (128 communes sont concernées) et qu'il convient de laisser du temps à TER BESSIN.

Madame HOFFNUNG et Monsieur BERTEMONT insistent sur l'urgence d'intervenir sur les fissures et les trous.

La commune a obtenu un devis de 2 337,60 € pour effectuer les travaux de comblement des trous (et uniquement des trous). Elle tentera d'en obtenir le remboursement auprès de TER BESSIN considérant que les Vérois auront à s'acquitter du nouvel impôt "GEMAPI" dès cette année.

**VOTE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'URGENCE DES TROUS DE LA DIGUE A HAUTEUR DE 2 337,60 € à l'UNANIMITE**

## LIMITATION DE VITESSE SUR LE BOULEVARD DE LA PLAGE

Le précédent Conseil Municipal a voté en avril la limitation de vitesse sur la zone comprenant le boulevard de la Plage, la partie située entre l'avenue Ailleret et le boulevard de la Plage, entre la rue de la Provence et la rue Harper et l'installation de deux stops sur le boulevard de la Plage.

## TRACÉ DE LA VÉLOMARITIME suite

Une nouvelle proposition a été faite, de faire passer les vélos sur le boulevard Ailleret à contre sens du boulevard de la Plage, le trottoir de ce côté-ci deviendrait une piste cyclable. Cependant, la réunion sollicitée par le Maire avec le Conseil Départemental n'est pas encore à l'ordre du jour. Le calendrier prévoit l'ouverture de la vélomaritime le 1er juillet 2023.

## DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DÉMATÉRIALISATION DE LA PUBLICITÉ DES ACTES DE LA COMMUNE

La loi dit que les actes de la commune devront être publiés de manière dématérialisée à partir du 1er juillet 2022 dans les communes de plus de 3 500 habitants. Dans les communes de moins de 3 500 habitants, les actes pourront être soit affichés, soit publiés sur papier, soit publiés sous forme électronique sur décision du Conseil Municipal. A défaut de délibération avant le 1er juillet, la publication sous forme électronique sera applicable.

## VOTE POUR LA DOUBLE PUBLICATION DES ACTES DE LA COMMUNE à l'UNANIMITÉ

## ADRESSAGE DE LA RUE DE LA PIQUETTERIE

Une erreur a été constatée sur MAPEO (service de données géographiques).

Le bout de la rue des Piliers s'appelle rue de la Piquetterie.

De plus, deux maisons et un terrain rue de la Piquetterie portaient la même adresse, 1 rue de la Piquetterie, car elles appartenaient à un seul propriétaire. Ces maisons et terrain font l'objet de trois lots.

Un adressage supplémentaire a été créé : 1 et 1 bis rue de la Piquetterie ainsi qu'un n° 3.

## COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (DÉLIBÉRATION N°2020.06.01)

### Création d'une régie municipale

Pour ouvrir un bar et utiliser la licence IV, il fallait créer une régie municipale.

La loi dispose que les élus, qui ont des responsabilités dans les finances, n'ont pas le droit d'accéder à la régie.

Une régie municipale, valable les trois mois de l'été, a donc été créée.

Le régisseur est Marjolaine SEUMOIS et le régisseur suppléant Laurence AUGER.

### Hygiénisation des boues : signature d'une convention

En 2020, un arrêté préfectoral imposait l'hygiénisation des boues dans le contexte d'épidémie COVID pendant un an. En 2021, le même arrêté préfectoral a été pris mais sans limitation de durée. Questionné sur l'obligation de poursuivre l'hygiénisation des boues par l'Union Amicale des Maires du Calvados, le Préfet a répondu qu'il fallait continuer.

Il n'est cependant pas certain que cette obligation relève d'une nécessité de santé publique dans la mesure où il est prouvé que le virus ne survit que dans les milieux vivants.

En 2020 et 2021, l'Agence de l'Eau prenait en charge le coût de cette intervention et a mis fin à son financement à compter de 2022.

Les réservoirs de la station d'épuration seront pleins en juillet et nous devront procéder à l'épandage des boues. Le Maire a donc passé un contrat avec la SAUR pour d'une part la mise en place d'une canalisation pour un montant de 6 288 € et d'autre part pour l'apport de la chaux dans la station d'épuration d'un montant de 16 837 €.

Monsieur MAULNY souhaiterait connaître la situation des autres départements sur l'obligation d'hygiénisation des boues.

A la question de Monsieur ONILLON, il est précisé que cette dépense est intégrée dans le budget assainissement.

### QUESTIONS DIVERSES

Monsieur ONILLON fait état d'un courrier d'invitation à la cérémonie commémorative du 78ème anniversaire du Débarquement se déroulant au British Normandy Memorial et demande pour quelle raison aucun conseiller de la minorité n'a été invité et propose de fournir cette lettre lors du prochain Conseil Municipal. Le Maire précise que l'invitation à la cérémonie qu'il a organisée a été adressée à tous et qu'il n'a pas eu connaissance du fait que c'était à lui d'inviter sur le Mémorial britannique.

Monsieur ONILLON regrette que dans les commissions municipales n'est représenté qu'un seul conseiller de la minorité, de sorte que lorsque ce conseiller ne peut assister à une réunion, la minorité n'est pas représentée. Ce fut le cas lors de la dernière réunion de la commission à laquelle il n'a pas pu être présent. Il demande s'il est possible de prévoir des titulaires et des suppléants comme cela se pratique dans d'autres instances. Le Maire répond que cette proposition peut figurer à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Monsieur ONILLON constate que les règles de stationnement ne sont pas respectées par les automobilistes qui ont l'habitude de se garer à cheval sur les trottoirs ou de se garer hors les clous alors qu'existe un marquage au sol, notamment rue de la Rivière.

Le Maire juge que le stationnement à cheval sur les trottoirs est une ancienne habitude trop longtemps tolérée à Ver et constitue une véritable gêne pour les piétons. Il est inadmissible de voir un parent avec une poussette se déporter sur la chaussée pour continuer son chemin.

Monsieur ONILLON indique que l'utilisation de certains trottoirs est rendue impraticable en raison des haies mal taillées. Le Maire rappelle que les riverains sont responsables de la taille de leur haie et ne doivent pas les laisser dépasser sur l'espace public. Une lettre type est envoyée aux propriétaires pour rappeler leur obligation de tailler leurs haies.

Enfin, Monsieur ONILLON indique que, si le mot de « propreté » n'est pas adapté, la comparaison avec les communes voisines n'est pas en notre faveur : herbes envahissantes, trottoirs non nettoyés.

Le Maire s'est exprimé sur le sujet dans sa communication répond qu'il est prévu de faire le point de la situation et qu'il y a 64 Km à entretenir plus les espaces publics pour 5 salariés des services techniques.

La secrétaire de séance



Catherine INNOCENT

Le Maire



Jean-Luc VERET